

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'il y a consentement.

Des voix: Non, non!

M. l'Orateur: Il est difficile pour la présidence d'oublier les voix négatives. Je regrette de dire au député qu'il ne peut continuer.

M. Lewis: Comme je le disais, monsieur l'Orateur, je ne crois pas...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demanderai de nouveau si le député a le consentement de la Chambre pour continuer.

Des voix: Non.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que je représente la circonscription de Témiscamingue et non pas celle de Villeneuve. A tout événement, je m'en voudrais de ne pas dire à ce moment-ci quelques mots au sujet de ces nouveaux articles du Règlement proposés par le président du Conseil privé (M. Macdonald) et par le gouvernement.

J'entendais tout à l'heure le premier ministre (M. Trudeau) nous dire toute la bienveillance dont il a fait preuve à l'endroit de l'opposition. Il mentionnait, par exemple, que des sommes d'argent considérables avaient été allouées aux partis de l'opposition en vue de leur faciliter la recherche, d'étudier les lois, d'en détecter les faiblesses afin de mieux les discuter.

Par contre, le premier ministre dit à l'opposition: Dorénavant, le débat sur tel ou tel projet de loi sera limité à tant de jours. Il me fait un peu penser à quelqu'un qui considère les députés de l'opposition comme des enfants d'école à qui on distribue des bonbons pour essayer de les amadouer ou de les amener à soi.

J'ai déjà vu quelqu'un courir, chercher à maîtriser un cheval rétif dans un enclos. A ce moment-là, l'individu n'allait pas au cheval rétif avec le licou bien en vue, mais il le cachait derrière lui, tout en essayant d'attirer l'animal à lui. Et une fois que le cheval avait commencé à manger le plat d'avoine, il lui mettait le licou.

Voilà que le premier ministre tente de traiter l'opposition à peu près de cette façon-là! On nous tend le plat d'avoine et, immédiatement après, on nous met le licou qui est l'article 75c.

Monsieur l'Orateur, le premier ministre, depuis deux jours, passe son temps à répéter aux nouvelles locales et nationales, à la radio d'État et à la télévision, que les partis de l'op-

position radotent, que les députés de l'opposition sont des radoteurs, qu'ils veulent simplement faire éterniser les débats, faire perdre le temps de la Chambre, etc., etc. Or, s'il y a des radoteurs, ils ne sont pas du côté de l'opposition, mais bien chez les ministériels, et en quantité.

Le gouvernement veut actuellement imposer l'article 75c et je vais en donner la vraie raison. L'opposition du Ralliement créditiste au bill omnibus relatif au Code criminel, qui tenait tant au cœur du premier ministre constitue la raison pour laquelle le gouvernement présente actuellement l'article 75c. Et l'on dira après cela qu'on ne porte pas atteinte aux droits et privilèges des partis d'opposition.

Le président du Conseil privé (M. Macdonald) disait même, et je cite:

... je ne m'attends pas que les députés approuvent cela. D'autre part, ils ne s'attendent sûrement pas que je favorise un système en vertu duquel un petit groupe de députés contrôlerait les travaux de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucunement l'intention de contrôler les travaux de la Chambre, mais bien de prendre suffisamment de temps pour alerter l'opinion publique et permettre à la population canadienne de faire connaître son opinion au gouvernement. C'est ce qui a choqué le premier ministre et c'est pour cette raison qu'il ne veut pas pardonner aux créditistes leur lutte contre le bill omnibus.

Monsieur l'Orateur, les gestes que nous posons ici ne sont pas l'affaire du premier ministre. Si l'opposition officielle ou le Nouveau parti démocratique s'oppose à un projet de loi quelconque, il n'appartient pas au premier ministre ou au gouvernement de décider quand ce parti cessera sa lutte. Il appartiendra cependant au peuple canadien de décider si ce parti politique a abusé de sa confiance, s'il a abusé des privilèges de la Chambre et, en temps d'élections, le peuple dira son mot, et nous en avons des exemples.

Nous avons voté, en 1964, avec le gouvernement du très honorable M. Pearson pour imposer la clôture, lors du fameux débat sur le drapeau canadien, et celui qui s'opposait le plus vertement au drapeau canadien, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a tellement choqué non pas l'opinion publique, mais ses propres partisans, qu'ils l'ont limogé dès qu'ils en ont eu l'occasion.

Monsieur l'Orateur, c'est au peuple qu'il appartient de décider si un parti mérite sa confiance ou non.

Dans le cas du débat sur le pipe-line, en 1956, celui qui s'est battu pour faire adopter le projet de loi, l'ancien ministre C. D. Howe,